

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal
SEANCE DU 8 mars 2021

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

Convocation : 24/02/2021
Affichage le 15/03/2021

Sous la présidence de M. Jean-Marc SCHMITT, Maire.

Etaient présents : Benoît BOYON 1^{er} adjoint, Jean-Louis SCHWENDIMANN 2^{ème} adjoint, Jean-Paul KIRCHER 3^{ème} adjoint, Nathalie WALTER, Benoît LIEB, Mireille FRANTZ, Lionel SEENE, Bertrand NEHLIG, Michel WEIDMANN, Svenja BENDER, Florence PETIT, Nadia DUDT,
Absents excusés :

M. Guillaume BACHER donne pouvoir à Michel WEIDMANN
M. Anthony LANG donne pouvoir à Lionel SEENE

Le secrétaire de séance est Monsieur Jean-Louis SCHWENDIMANN

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et sans observations le procès-verbal de la séance du 8 février 2021.

Ordre du jour

01. Camping – Définition et mode de gestion et ouverture 2021

10-2021/3-3.6 Camping – Définition et mode de gestion et ouverture 2021

Monsieur le Maire questionne le Conseil Municipal sur l'avenir du camping et la continuité concernant la gestion en 2021. Après en avoir vivement débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de laisser l'accès aux campeurs encore installés sur le site du 1^{er} avril au 31 août 2021 dans le but de libérer l'emplacement, en référence au courrier qui leur a été transmis en date du 4 juin 2020. Un accord transactionnel sera proposé aux campeurs pour la participation aux charges, dont le montant sera défini ultérieurement. Le Conseil Municipal, maintient la fermeture du camping, avec accès uniquement aux résidents actuellement en place et à jour du paiement des charges de 2020.

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis Schwendimann, une convention sera rédigée entre l'Association « Les amis des campeurs de Harskirchen » et la commune, afin de définir le rôle des différentes parties. Cette convention sera soumise au Conseil Municipal pour approbation avant signature.

Une proposition de gestion de la Société Camping-Car-Park est à l'étude pour la reprise de la gestion du camping.

Autres points

A la demande de certains conseillers, la décision a été prise d'associer l'ensemble du Conseil Municipal lors des réunions des commissions communales.

Monsieur Jean-Paul Kircher informe le Conseil de la nécessité de réparer l'étang du Sägemühleweyer, les travaux seront effectués par la Société Agri-Tp de Harskirchen pour un montant de 3942,24 euros TTC.

Harskirchen, le 12/03/2021
Le secrétaire de séance,